



I – Localisation du contexte

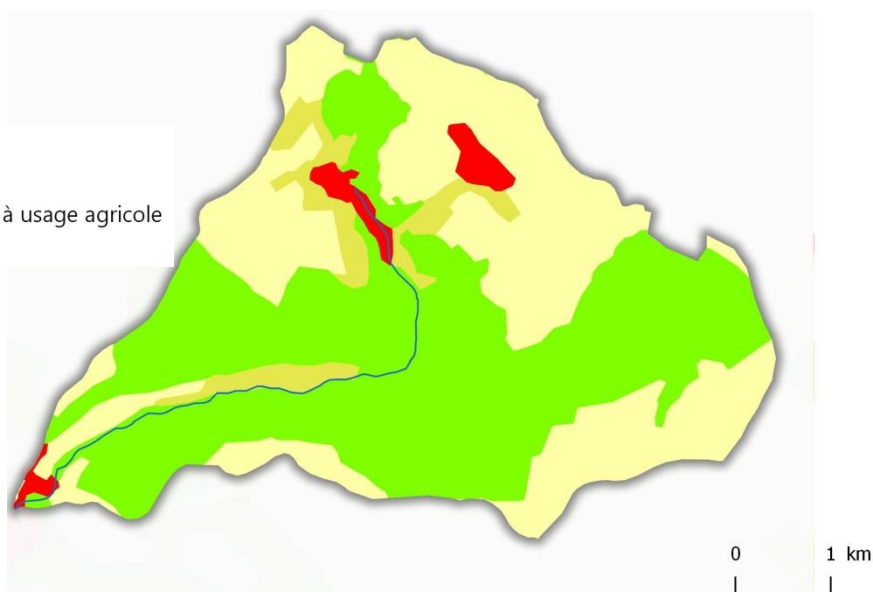


- Villes
- Masses d'eau du contexte
- Contexte Dorlon



Corine Land Cover 2012

- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Forêts de feuillus

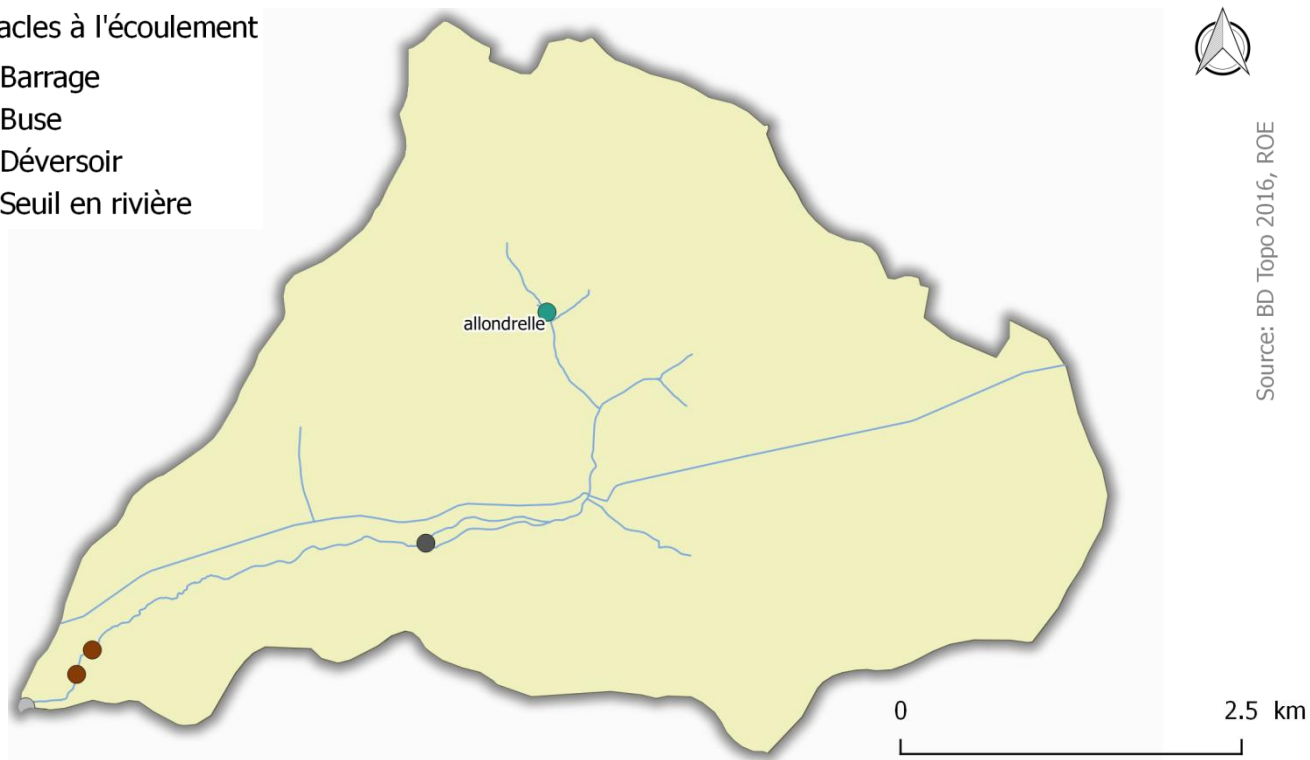


Source : BD Topo 2016, CLC 2012

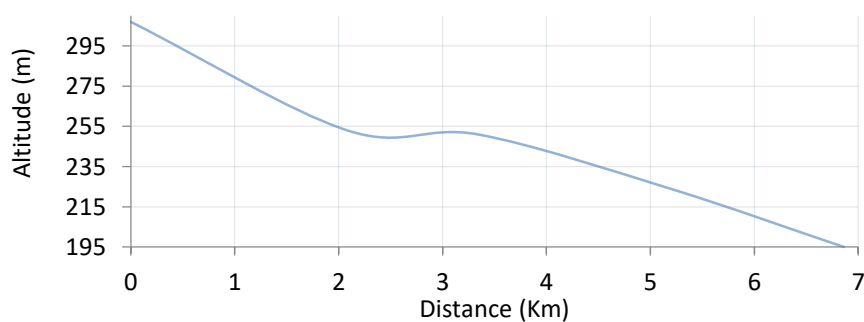
II – Description générale

Obstacles à l'écoulement

- Barrage
- Buse
- Déversoir
- Seuil en rivière



Profil altimétrique du cours d'eau principal



Allondrelle la Malmaison

06/2020



Allondrelle la Malmaison

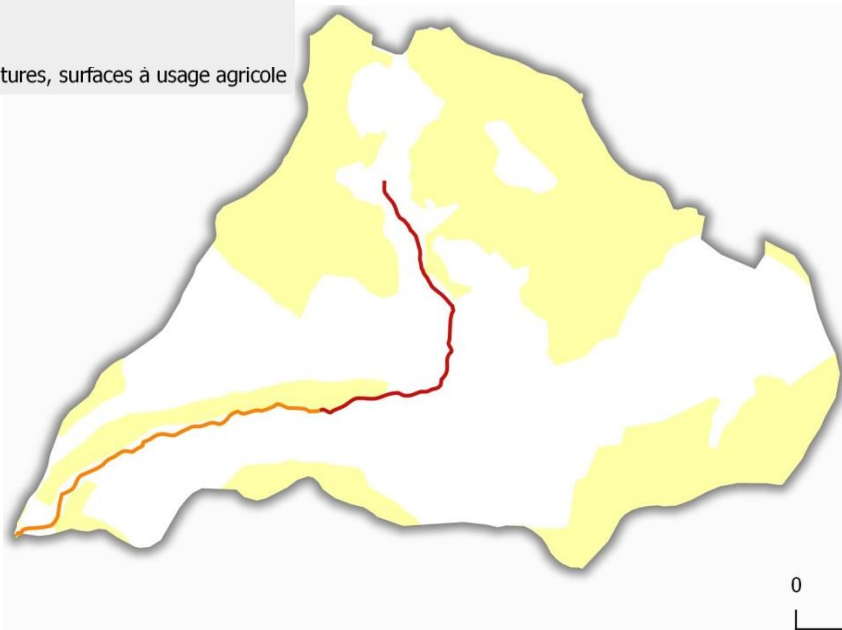
06/2020

III – Données générales

Le contexte Dorlon, situé en rive droite de la Chiers est, sur la majeure partie de son linéaire, situé en forêt dans une vallée encaissée. Par conséquent, sur ces secteurs, il est très peu fréquenté et reste encore aujourd'hui préservé, malgré la présence de plusieurs seuils et étangs, qui constituent un facteur limitant pour les populations de Truite fario.

Le Dorlon présente un peuplement typique des cours d'eau de première catégorie avec des populations de Truite fario se reproduisant sur le substrat graveleux du cours d'eau et ses espèces accompagnatrices, dont notamment le chabot. Historiquement, l'anguille était également recensée sur le Dorlon. En effet, des pêches électriques réalisées à Charency-Vezin, datant de 1991, font état de sa présence. Cependant, elle n'a plus été observée depuis. A noter que les obstacles hydrauliques constituent l'un de principaux facteurs limitant l'accomplissement de son cycle en eau douce. Le peuplement piscicole est ainsi composé d'espèces exigeantes, il conviendra donc d'être vigilant quant à l'altération de la qualité des eaux, notamment due aux apports en nitrates d'origine agricole.

Limites contexte	Amont	Source à Allondrelle-la-Malmaison		
	Aval	Confluence avec la Chiers à Charency-Vezin		
	Affluents	• Sans nom (rive droite, 2,2 km)		
	Plans d'eau	Etang de Buré la Forge à Allondrelle-la-Malmaison, Etang de la Fontaine à Charency-Vezin (privés)		
Longueur en eau du contexte	Cours principal	5,8 km		
	Longueur de cours d'eau en fonction du rang de Strahler (Km)	1	2	3
		11,6	2,7	4,8
		Linéaire total	19,1km	
Surface en eau du contexte	1,4 Ha			
Surface du bassin versant	25,1 km²			
Débit (cours principal)	Etiage	Aucun point de suivi		
	Module			
Pente moyenne	Altitude amont	307 m	19 ‰	
	Altitude aval	195 m		
		Taux d'étagement du Dorlon	6,9 ‰	
Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	5 ouvrages (Barrage, buse, déversoir, seuil) dont 2 présentant une hauteur de chute supérieure à 2 m et 2 présentant une hauteur de chute entre 0,5 et 1m (ROE) et 3 infranchissables (SDVP)			

Taux de rectitude du tracé du cours d'eau	Taux de rectitude du tracé du cours d'eau 0 - 20 % 20 - 40 % 40 - 60 % 60 - 80 % 80 - 100 % Terres arables, cultures, surfaces à usage agricole  Source : SYRAH 2012, CLC 2012	
Géologie	Alluvions fluviales récentes à actuelles, Calcaires et marnes	
Communes riveraines ou traversées par les cours d'eau du contexte	Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Longuyon	
Assainissement	Allondrelle-la-Malmaison (156 EH, type de traitement: Bassin d'Infiltration, conforme)	
Industrie	KAISER (Mécanique – traitement)	
Statut foncier	Non domanial	
	Site inscrit/classé	ENS Ruisseau du Dorlon – 2013
	Autre, suivant enjeu (ZNIEFF I et II, ZICO, parc nat. Ou rég, ...)	ZNIEFF1 : - Ruisseau du Dorlon d'Allondrelle-la-Malmaison et Longuyon à Charency-Vezin - Gîte à chiroptères à Allondrelle-la-Malmaison ZNIEFF2 : - Vallées de la Chiers et de la Crusnes Zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhin-Meuse (bassin DCE La Meuse)
	L.214-17 Liste 1	/
	L.214-17 Liste 2	/
	Décret Frayères	Liste 1 poissons Le Dorlon
S.A.G.E.	Bassin ferrifère (structure porteuse : Région Grand Est)	
Structures locales de gestion	Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais	
Enjeux PLAGEPOMI	Dernière observation d'Anguille en 1991 à Charency-Vezin	

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique 2019	Etat chimique 2019
B1R548	DORLON	TP10, Très petit cours d'eau des côtes calcaires Est	Bon état 2027	Bon état écologique 2015	Bon état chimique 2027	Bon	Mauvais

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite fario (TRF)
Espèces cibles (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	TRF, CHA
Etat fonctionnel	Conforme
Zonation piscicole	Zone à truites
Biocénotypes	B3
Peuplement actuel*	Espèces centrales : TRF / CHA
Peuplement potentiel*	Espèces centrales : CHA / TRF Espèces intermédiaires : LPP / VAI / LOF / OBR Espèces marginales : EPI
Poissons migrateurs	/
Espèces exotiques envahissantes / Susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques	Renouées asiatiques

*(BRO : espèces centrales, BRO, Espèces intermédiaires, BRO : espèces marginales, BRO : espèces communes entre le peuplement actuel et le peuplement théorique)

Inventaires piscicoles

Cours d'eau	Localisation/ Année	Métrique ou indice de qualité	Espèces recensées / Observations	Source de données
Le Dorlon	Charency-Vezin / 2017	 IPR 5,18 Densité 59 ind/100m ² Biomasse 375 g/100m ²	CHA / TRF	Dubost Environnement

Autres inventaires

Cours d'eau	Localisation/ Année	Autres indices		Source de données
Le Dorlon	Charency-Vezin / 2017	IBGN 15 IBD 16 IBMR 12,5	Etat chimique mauvais, Paramètres déclassants: Mercure, Somme de Benzo(g,h,i)pérylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène	SIERM

IPR, IBGN, IBD, IBMR	
	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 54, OFB, FDAAPPMA 54, AAPPMA		
Gestionnaires	AAPPMA	La Fario du Dorlon / Chiers	38 membres
Parcours de pêche	/		
Réserves de pêche	/		
Type de gestion préconisé dans le 1^{er} PDPG	Patrimoniale		
Déversements éventuels	/		

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS			ÉTAT FONCTIONNEL	EVALUATION
Importance de l'impact	Nature	Perturbation & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère*
Facteurs principaux	Présence d'ouvrages impactant sur le cours d'eau	Seuils, moulins, obstacles hydrauliques (barrage, seuil, digue, pont, grille...) (Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin)	- Rupture de la continuité écologique (biologique et sédimentaire), Cloisonnement des populations - Amont : dépôt de sédiments fins, perte de diversité d'habitats et de frayères accessibles, augmentation de la température de l'eau et diminution de l'oxygène dissous - Aval : incision du lit, accélération des écoulements - Accentuation des étiages suivant la période - Altération de la qualité de l'eau : MES, désoxygénation, pH, Colmatage du substrat	X
		Plans d'eau (Buré la Forge à Allondrelle-la-Malmaison, Etang de la Fontaine à Charency-Vezin)	- Altération de la qualité de l'eau : MES, réchauffements, désoxygénation, pH - Colmatage du substrat - Obstacle continuité écologique - Introduction d'espèces indésirables	X
	Activités agricoles	Apport de fertilisants agricole, lessivage des surfaces agricoles (Allondrelle-la-Malmaison)	- Pollution, dégradation du milieu chimique (MES et matière organique) - Colmatage du substrat - Risque d'apport de substances polluantes et de résidus de produits phytosanitaires	X
Facteur annexe	Présence d'espèces exotiques envahissantes et/ ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques	Espèces végétales (Aval du contexte)	- Erosion des berges - Diminution de la qualité et de la diversité d'habitats - Compétition interspécifique, prédation, risque de propagation de maladies, risque de mortalité des espèces autochtones	
Rappel bilan fonctionnalité du contexte**				C

**C = conforme ; P = peu perturbé ; TP = très perturbé ; D = dégradé

* X Impact fort, (X) Impact modéré, VIDE Pas ou peu d'impact

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère et les espèces cibles	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	Restaurer de la continuité écologique : • Réflexion sur l'effacement, l'arasement d'ouvrage, • Aménagement d'ouvrages à l'aide de dispositifs de franchissement piscicole	Allondrelle- la- Malmaison, Charency- Vezin	B1R548	- Amélioration de la circulation des espèces vers les habitats favorables (zones de nourrissage ou de reproduction) - Reconquêtes des tronçons isolés - Montaison/dévalaison, brassage génétique	- Décolmatage - Rétablissement de la continuité sédimentaire - Restauration d'une hydromorphologie adaptée - Réduction de l'effet retenue - Réactivation la dynamique du cours d'eau et du transport solide	T3 - O3.2.2 T2 - O7.1	MIA0304
1	Limitier l'impact des plans d'eau	Réaliser des diagnostics sur certains plans d'eau afin d'évaluer plus précisément leurs impacts	Etang de Buré la Forge à Allondrelle- la- Malmaison, Etang de la Fontaine à Charency- Vezin	B1R548	Amélioration des connaissances sur des facteurs limitants		T3 - O1 T6 - O4	MIA0401 MIA0402
		Aménagements (dérivation, systèmes de vidange) ou suppression des plans d'eau en priorisant les plus problématiques			- Meilleure circulation de la faune aquatique, - Amélioration des habitats, augmentation de la capacité d'accueil	- Décolmatage - Amélioration de la qualité physique et chimique du milieu	T3 – O4	

2	Réduction des impacts liés à l'occupation agricole des sols en lit majeur	Réduire les impacts liés au lessivage de surfaces agricoles avec la mise en place d'aménagements visant à la limiter les intrants agricoles (nutriments et pesticides) et/ou les apports sédimentaires: • Mise en place de haies bocagères • Développement des bandes enherbées en bordure de cours d'eau • Préconiser la mise en place de pratiques culturales moins pénalisantes • Limiter les volumes de produits phytosanitaires et de nutriments introduits	Allondrelle-la-Malmaison	B1R548	• Augmentation de la capacité d'accueil, diminution des risques de mortalité	• Amélioration de la qualité chimique et physico-chimique des eaux. • Réduction du colmatage et du phénomène d'eutrophisation	T2 - O2 T2 - O4 T5A - O5	AGR 0202 AGR 0303
3	Limiter l'impact des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et/ou EEE	Limiter le développement de ces espèces : • Réguler ces espèces (espèces végétales: campagnes d'arrachage par exemple)	Aval du contexte	B1R548	• Préservation de la faune et la flore autochtone, diminution de la prédation	• Diversification des habitats, diminution de l'homogénéisation du milieu (ripisylve, substrat)	T3 - O4.3	
		Sensibiliser le grand public: • Réaliser des animations et/ou des supports de communication quant aux bonnes pratiques			• Protection indirecte des peuplements et des milieux		T3 - O6	

Exemples de facteurs limitants ou de points à améliorer sur le contexte



Plan d'eau

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Patrimoniale

Bibliographie

- Agence de l'eau Rhin-Meuse. « Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse 2016-2022 », 2016.
- Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. « Schéma départemental de vocation piscicole de Meurthe et Moselle », 1988-1989.
- Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. « Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles de Meurthe et Moselle », 2001. P.20